



# LES ATELIERS INTER-COLLECTIVITÉS

## ▶ Qu'est-ce que c'est ?

L'atelier inter-collectivités permet de construire collectivement des solutions concrètes en réponse à vos problèmes d'aujourd'hui. Il sert à fabriquer, à produire des « objets » (outils, supports, documents, processus, plan d'actions...) utiles pour votre collectivité.

**Par exemple :**

- un chemin bien balisé pour mutualiser des services,
- une cartographie du rôle des élus et du rôle des agents,
- un planning hebdomadaire des services enfance,
- une équipe volante de remplaçants sur plusieurs communes,
- un règlement intérieur,
- un espace d'accueil,
- des postes administratifs équilibrés, sans polyvalence ni isolement excessifs.

## ▶ Pourquoi ?

Nous constatons que les territoires sont de plus en plus interdépendants. Quand les synergies entre collectivités sont bien animées, elles amènent des effets très positifs sur les politiques publiques : vers une meilleure cohérence d'intervention et une meilleure qualité de service public.

Nous rencontrons aussi des professionnels isolés sur leur poste, qui expriment l'envie de partager davantage avec leurs homologues.

Aussi, nous proposons des ateliers inter-collectivités pour favoriser l'enrichissement mutuel, la montée en compétences et la résolution de problèmes concrets.

## ▶ À quoi ça sert ?

**Inscrivez-vous aux ateliers si :**

- vous souhaitez faire évoluer vos pratiques,
- vous avez besoin de prendre du recul sur votre métier,
- vous avez envie d'échanger avec vos pairs,
- vous avez besoin de retours d'expérience,
- vous avez besoin de bâtir des outils pour faciliter votre activité,
- vous avez besoin d'entendre l'avis d'autres professionnels sur les questions d'actualité,
- vous souhaitez mener des projets communs avec les collectivités voisines.

## ▶ Qui peut en bénéficier ?

**Suivant les sujets :**

Responsables RH, responsables de services techniques, DGS, élus, citoyens...

Plus les profils sont variés, plus l'atelier produit des solutions appropriées à tous.

Effectif maximum : 15 personnes.



### Comment ça se passe ?

L'atelier se déroule autour d'une question précise : « Comment faire pour... »

► L'animation des ateliers repose sur les 7 principes de l'innovation publique :

- la primauté de l'usager : partir des besoins et des usages observés sur le terrain,
- l'ouverture : décloisonner les structures et les méthodes,
- la coproduction : associer les parties prenantes autour de solutions concrètes,
- l'action : s'inscrire dans la logique du « faire »,
- l'agilité : tester rapidement sur le terrain,
- l'expérimentation : reconnaître le droit à l'erreur,
- l'impact : évaluer les réponses aux problèmes.

► Quel intérêt ?

Les participants sont embarqués dans une aventure collective et trouvent l'occasion d'innover pour leur organisation et pour leur territoire. L'intérêt est de prendre un vrai temps de réflexion et d'action avec d'autres collectivités qui rencontrent les mêmes problèmes.

Pour les collectivités, les ateliers permettent une conception rapide de nouvelles solutions et une montée en compétence des agents qui sont en atelier de véritables acteurs : prise de parole, capacité à proposer, mise en œuvre de projet, écoute...

► Quels impératifs pour réussir ?

- que les agents soient volontaires pour participer à l'atelier,
- que les élus ou la direction générale prennent le temps de définir un cadre avant l'atelier : à quoi sont-ils prêts, à quoi ne sont-ils pas prêts ?
- que la collectivité fasse confiance aux participants pendant l'atelier et s'engage à expérimenter,
- que la collectivité facilite le partage des propositions à l'ensemble des personnes concernées.





## Les groupes de co-développement

En complément de notre programme d'ateliers, nous proposons une autre forme d'échange : les groupes de co-développement professionnel

### ► Quel intérêt ?

Les participants bénéficient de contributions variées des membres du groupe et ainsi multiplient les perspectives pour penser et agir sur leur pratique professionnelle. Chacun peut revisiter ses schémas et poser de nouveaux principes d'action. Le groupe joue un rôle de support, de soutien, qui peut vivre au-delà des séances proprement dites.

Pour les collectivités, le co-développement professionnel favorise la culture de la coopération et de l'ouverture. C'est une façon de prévenir les risques psycho-sociaux en permettant un espace sécurisant pour relâcher la pression et propice pour développer des initiatives innovantes.



### **Groupe de co-développement**

« Le groupe de co-développement professionnel est une approche de développement pour des personnes qui croient pouvoir apprendre les unes des autres afin d'améliorer leur pratique. La réflexion effectuée, individuellement et en groupe, est favorisée par un exercice structuré de consultation qui porte sur des problématiques vécues actuellement par les participants... »

Adrien Payette, Claude Champagne

### ► Pour qui ?

Des groupes de 8 personnes maximum exerçant dans l'idéal des métiers proches : professionnels des RH ou managers.

### ► Comment ?

Le groupe se réunit 5 demi-journées sur une durée de 6 mois. Un consultant du service CAORH, spécialement formé au co-développement, anime les séances. Les échanges sont confidentiels et centrés sur les besoins présents des participants.



## LES ATELIERS INTER-COLLECTIVITÉS



### Combien ça coûte ?

Une prestation à la carte pour les ateliers et les groupes de co-développement.  
Un devis est réalisé sur la base de **280 euros par jour et par participant**,  
ou de **140 euros par demi-journée** (tarif 2020).

*Tarifs fixés chaque année par le conseil d'administration du CDG44.  
À consulter sur notre site [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr)*



**Conseil & accompagnement**  
en organisation et ressources humaines

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 44**  
6, rue du Pen Duick II - CS 66225 - 44262 Nantes cedex 2  
Tél : 02 40 20 77 50 / conseilrh@cdg44.fr

